



C-B-RRF: UY / 0128 / FE / 012 YDE

MTL N° 000 / U08962CM

**LAISSER PASSER INTERNATIONAL
N°558 / UNESCO**

Après diverses investigations, le bureau de l'UNESCO du Cameroun, sous ordre du BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNESCO, autorise la libre circulation de la collection d'objets d'arts Antiques venant de l'Ouest du Cameroun, appartenant à Mr [REDACTED] de nationalité [REDACTED] résident en [REDACTED]

Les objets sont les suivants :

- 02 (deux) Monolithes
- 02 (deux) Statues Pygmées en Térécota
- 02 (deux) Statues en bois cloutés

Ce présent LAISSER PASSER autorise l'exposition de ladite collection dans n'importe quel musée au monde sous la supervision du propriétaire légal sous ordre de l'UNESCO INTERNATIONAL.

En foi de quoi nous lui délivrons ce présent LAISSER PASSER INTERNATIONAL pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé le 07 Mars 2012

